

Compte rendu rédigé par les quatre associations des historiens du supérieur à la suite de la réunion du jury de la session 2013 invité par Yves Poncelet, IG et Président du Jury de l'Agrégation, en présence de Patrick Lasserre, sous-directeur au recrutement à la DRH et de Philippe Santana, adjoint à la directrice des RH pour les questions transversales. La réunion s'est tenue le samedi 28 septembre 2013 à 14h à l'amphithéâtre Richelieu en Sorbonne. M. Poncelet s'exprime en son nom propre, MM. Santana et Lasserre sont présents avec l'accord du ministre mais s'expriment aussi de leur propre initiative.

Étaient présents : outre les trois personnes citées étaient présents 11 membres du jury et les représentants des 4 associations. La rencontre a duré deux heures. Nous avons voulu faire le compte rendu le plus neutre possible.

Après une présentation générale par Y. Poncelet et P. Lasserre, Ph. Santana a tenu à rappeler que l'agrégation d'histoire fait partie « des agrégations à programme », que l'agrégation s'appuie « sur la haute compétence des membres d'un jury composé pour les $\frac{3}{4}$ d'universitaires », que l'agrégation devait rester « une certification à un très haut niveau scientifique ». Ce sont, à ses yeux, les trois fondamentaux qui ne sont pas remis en cause.

Les présidents des associations ont fait part de la vive inquiétude des historiens et tout particulièrement du mécontentement d'une partie d'entre eux. Ils ont réitéré les questions posées lors de l'entrevue du 23 septembre : a) pourquoi un IGEN et dans quel but ? b) le contenu et la structure du concours vont-ils être modifiés ? c) quels liens avec le CAPES et quelle place pour les 4 périodes ?

a) pourquoi un IGEN et dans quel but ?

M. Santana a indiqué que « le choix venait du décideur », c'est-à-dire du ministre, afin que « chaque communauté, universitaire et Inspection Générale, soit représentée et trouve sa légitimité, qu'il fallait une alternance et que l'alternance valait dans les deux sens ; cette alternance existe déjà dans toutes les agrégations sauf l'histoire et une autre ».

« Le jury émet des propositions de candidature, mais *in fine*, c'est le ministre qui choisit, non pas contre le jury, mais de son propre point de vue, parce qu'il est le recruteur ». L'agrégation est un concours de recrutement du secondaire. Le nouveau président n'a été investi d'« aucune mission de réforme ».

La désignation a été légitime mais Ph. Santana reconnaît que « la gestion des échanges dans la désignation du président Y. Poncelet a été maladroite ».

b) le contenu et la structure du concours vont-ils être modifiés ?

Ph. Santana a réaffirmé son souci de faire réussir le concours à un haut niveau pour la session 2014 ; les épreuves se dérouleront exactement selon l'arrêté de 2009.

« Il n'y a aucun projet de réforme » selon monsieur Philippe Santana. Pour la session 2015, Y. Poncelet propose de supprimer l'appendice « agir en fonctionnaire éthique et responsable » de l'épreuve de leçon d'oral et de revenir au format antérieur.

c) Quels liens avec le jury du CAPES et la place des 4 périodes historiques ?

Y. Poncelet souhaite une articulation entre CAPES et Agrégation. Les questions devraient avoir un libellé identique, sur la base de 4 questions en géographie et 4 questions en histoire, selon les 4 périodes chronologiques, à répartir dans les 3 concours : Agrégation d'Histoire, de Géographie et Capes d'Histoire-Géographie. Les quatre questions d'histoire resteront à l'Agrégation d'Histoire.

À l'issue de la réunion où les diverses parties ont pu s'exprimer et échanger, monsieur Santana s'est engagé à demander une confirmation de ces trois points par le ministère. Les représentants du ministère souhaitent que le nouveau président organise son jury.

Les quatre associations resteront vigilantes et en alerte constante sur l'évolution du dossier.

Sur proposition de Ph. Santana, les 4 associations devraient être reçues par le conseiller en charge du recrutement au ministère.

Antonio Gonzales, président de la SOPHAU
Véronique Gazeau, présidente de la SHMESP
Lucien Bély, président de l'AHMUF
Nadine Vivier, présidente de l'AHCESR